

Jours de carence, salaires, conditions de travail, le mépris, ça suffit ! La mobilisation commence le 5 décembre !

Le SNES-FSU et les syndicats de la FSU, dans une large intersyndicale avec la CGT, la CFDT, l'UNSA, Solidaires, et le SNALC, **appellent les personnels de l'Éducation Nationale à la grève le jeudi 5 décembre**, dans le cadre de la grande journée d'action de la Fonction publique.

Nous exigeons le retrait des mesures Kasbarian, la suppression du jour de carence, le rétablissement de la GIPA, une revalorisation du point d'indice et la suppression du Pacte. Tous les personnels doivent être revalorisés, sans contreparties et un vrai statut doit être créé pour les AESH. Les suppressions de postes doivent être annulées, des postes doivent être créés pour diminuer les effectifs dans les classes et pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels.

Nous appelons les collègues à se réunir pour s'informer, préparer la grève et toutes autres modalités d'actions pour dire stop, et discuter des suites. La participation de chaque collègue sera décisive : c'est bien par une mobilisation massive dès le 5 décembre que nous pourrons peser, inscrire les actions dans la durée... et gagner !



Budget 2025 : aucune mesure nouvelle pour nos salaires !

Les rares mesures de ces deux dernières années ne compensent pas les 10,4 % d'inflation cumulée de 2022 et 2023. **Les fonctionnaires continuent de payer au prix fort la crise inflationniste.**

Rappel des mesures salariales de ces 2 dernières années (suite aux promesses électorales de Macron d'augmenter les enseignants) :

- hausse de la valeur du point d'indice de juillet 2022 (après 5 ans et demi de gel)
- hausse de la valeur du point d'indice de juillet 2023,
- revalorisation socle à la rentrée de septembre 2023,
- ajout de 5 points d'indice majoré en janvier 2024.

Pourtant, Guillaume Kasbarian, nouveau ministre de la Fonction publique, a confirmé le gel du point d'indice !

Le problème pour les fonctionnaires est le décrochage du point d'indice de l'inflation. Ex : en septembre 2024, un-e enseignant-e, CPE ou Psy-ÉN au 8e échelon de la classe normale gagnerait 650 euros net mensuel, de plus si son indice avait suivi l'inflation depuis 2002.

Le pacte est présenté par le gouvernement comme un "effort" pour la revalorisation des enseignants (+98 millions). Mais ce n'est pas de la revalorisation : **c'est du travailler plus pour (espérer) gagner plus !** Et c'est un échec : seuls 24 % des professeurs du 2d degré public l'ont signé. Les dotations pacte ont été divisées par deux pour l'année scolaire 2024-2025 par rapport à l'année précédente.

Quant aux AED et AESH, ils et elles continuent d'être maintenu-es dans une précarité inacceptable.

Par exemple, depuis la revalorisation des AESH de 2023 (revalorisation indiciaire et indemnitaire) de 10%, une AESH à l'échelon 1 aura un salaire net de 898€, pour un temps d'accompagnement hebdomadaire de 24 (quotité de 62%, la quotité largement la plus fréquente), salaire auquel s'ajoute l'indemnité de fonction de 63,49€.

Ce que revendiquent le SNES et la FSU :

Augmentation de 15% de la valeur du point d'indice et son indexation sur les prix (comme l'est déjà le SMIC) ce qui concernerait tous les fonctionnaires et les contractuels (AED et AESH compris donc)

Refonte des grilles des titulaires et des contractuels qui porterait pour les titulaires une entrée dans le métier, ISOE comprise, à 2500€ net pour les certifiés/PsyEN/CPE et 2750 pour les agrégés

Abandon du pacte et son utilisation pour des mesures sans contreparties

Maintien de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)

Un statut de fonctionnaire catégorie B pour les AESH.

Attaque gouvernementale contre les personnels malades !

“Les fonctionnaires seraient plus absents que dans le privé” ne cesse de répéter Guillaume Kasbarian. Et pourtant, les faits sont têtus. Une étude de la DGAFP de 2019 donne des chiffres très clairs : les enseignant-es moins absent-es que dans le privé !

Part d'absence d'au moins un jour pour raison de santé sur une semaine :

- Enseignants : 2,6%
- Fonction publique d'Etat : 3,2%
- Secteur privé : 3,9%



En 2022, même après une hausse en raison du Covid, les fonctionnaires de l'Etat, hors enseignant-es, affichent toujours un nombre d'arrêts par agent-e inférieur au secteur privé (10,2 jours contre 11,6 jours dans le privé). Quant aux enseignant-es, en 2022, ils ont un nombre moyen d'absences pour raison de santé identique à celui des salarié-es du privé (11,6 jours).

On est loin des déclarations fracassantes du ministre qui prétend s'appuyer sur ce rapport !

Passer d'un à trois jours de carence, ce serait aligner la Fonction publique sur ce qui existe de plus défavorable dans le secteur privé... Cette durée n'est effective que pour une petite minorité des salarié-es. N'oublions pas que dès janvier 2026, avec l'application de la PSC, nous perdons la prévoyance de la MGEN qui permet d'indemniser le passage à demi-traitement après 3 mois de CMO.

Exemples : 3 jours de carence et baisse de son salaire de 10 % pendant les jours restants :

Anne, certifiée hors classe, 4e échelon, PP avec 2 HSA, 5 jours d'arrêt = - 312 €, soit une baisse de près de 10 % de son salaire.

Guillaume, Certifié 6e échelon, PP en REP à 80 %, 10 jours d'arrêt = - 282 €, soit une baisse de presque 13 % de son salaire.

Michel, professeur documentaliste, 10e échelon, malade ; 3 jours d'arrêt : - 248€

Non seulement le gouvernement continue de refuser de reconnaître l'engagement et le travail de 5,7 millions d'agent-es publics, mais il s'attaque aux personnels malades. Restons mobilisé-es pour nos conditions de travail !

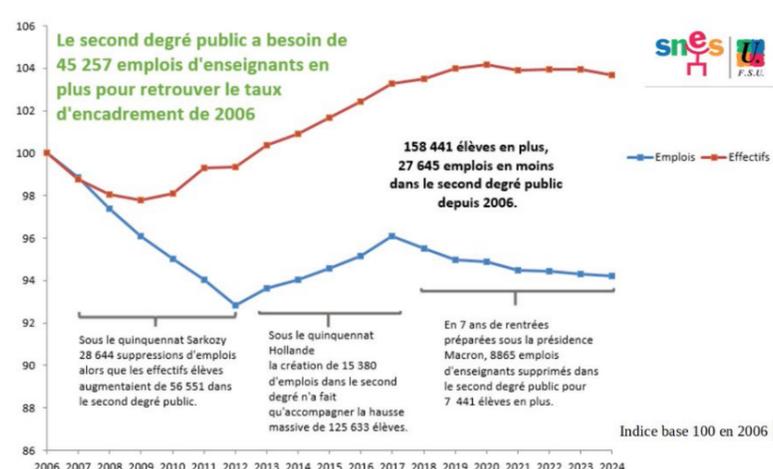
Budget 2025 : austérité pour l'École !

Le gouvernement a annoncé les grandes lignes du budget 2025. **Près de 4000 suppressions de postes d'enseignants, pas de nouvelles mesures salariales...** L'Éducation nationale contribue le plus aux suppressions de postes annoncées dans la Fonction publique.

Rappelons que les suppressions d'emplois ont été massives dans le second degré public depuis 2006, alors que les effectifs élèves explosaient : 158 441 élèves en plus, 27 645 emplois en moins dans le second degré public. La baisse démographique doit être mise à profit pour rattraper le retard d'encadrement. **Même avec la baisse des effectifs, pour retrouver le taux d'encadrement de 2006, il faut créer des emplois !**

L'annonce de la création de 2000 emplois d'AESH ne s'accompagne d'aucune mesure pour améliorer le salaire et les conditions de travail des AESH (par exemple, le SNES-FSU exige la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B) autant d'éléments qui expliquent les difficultés de recrutement des AESH.

En revanche, le gouvernement fait le choix de préserver le SNU, gadget coûteux et révélateur de la volonté du gouvernement de mettre la jeunesse au pas. Des millions, voire des milliards pour le SNU, pour les uniformes, pour le Pacte (qui n'est pas de la revalorisation) et des suppressions de postes d'enseignants, les choix du gouvernement sont clairs !

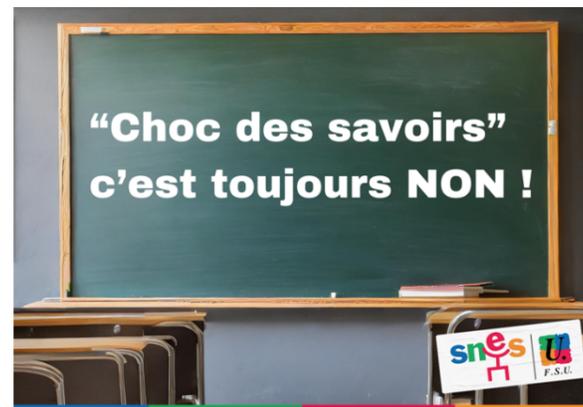


« Choc des savoirs » : c'est toujours non !

La ministre voudrait donc étendre en Quatrième et Troisième le tri des élèves, tout en cachant l'absence de moyens nouveaux (le second degré perd 184 emplois à la rentrée 2025). **Le bricolage envisagé ferait perdre une heure de cours hebdomadaire en mathématiques ou français : aligner les élèves sur un créneau pour créer des groupes, c'est ajouter encore une rupture des apprentissages collectifs avec leur professeur-e attrité-e, en plus de créer de nouveaux problèmes d'emplois du temps insolubles.**

En confirmant que le DNB serait à terme un examen d'entrée au lycée, **la ministre amorce une fin de scolarité obligatoire à 15 ans, des sorties précoces sans diplôme** et un contrat de travail pour tout avenir avec le recours forcé à l'apprentissage.

Quant à la labellisation des manuels, selon des critères encore inconnus malgré les nombreux effets d'annonce depuis 2 ans, elle risque de porter atteinte à la liberté pédagogique des enseignants en leur imposant des méthodes et supports, mais aussi de créer une Ecole à deux vitesses : dans les zones rurales et en REP/REP+, ces manuels labellisés financés par l'État s'imposeront de fait aux équipes ; alors qu'ailleurs, les équipes pourront encore choisir les manuels utilisés. A moins que l'État conditionne l'attribution des subventions dédiées aux manuels scolaires au choix exclusif de supports labellisés, restreignant de ce fait encore plus le « choix ».



Les groupes de niveau bientôt annulés par le Conseil d'État ?

Le SNES-FSU a déposé un recours devant le Conseil d'Etat. **Le rapporteur auprès du Conseil d'État a rendu un avis décisif pour l'avenir du « Choc des savoirs » : donnant suite au référé du SNES-FSU, il a repris les arguments du SNES-FSU pour demander l'annulation de l'arrêté qui organise les groupes de niveau en français et mathématiques en Sixième et Cinquième.** Dans trois semaines, le Conseil d'État établira son jugement définitif, en suivant ou non l'avis du rapporteur. L'avis rendu par le rapporteur est déjà une première victoire.

L'épreuve anticipée de mathématiques en Première générale et technologique est annoncée depuis près d'un an. Son exploitation dans Parcoursup fait en outre craindre un nouveau critère de sélection et de discrimination, conçu pour peser dans l'accès aux études supérieures.

Budget des établissements 2025 : agir collectivement

En novembre, chaque CA doit se prononcer sur la dotation globale de fonctionnement.

POUR : cela vaut acceptation de la subvention et de la répartition des crédits.

EN ABSTENTION OU REFUSER DE VOTER : permet de marquer des réserves mais ne remet pas en cause le projet de budget. Dans le décompte des voix, seuls sont pris en compte les votes pour ou contre.

CONTRE : pour s'opposer à l'insuffisance de la subvention de la collectivité territoriale ou à la répartition.

Que se passe-t-il si le vote «CONTRE» est majoritaire en Conseil d'Administration ?

Le budget ne revient pas devant le CA. Le budget est réglé conjointement par l'autorité académique et le conseil départemental ou régional. Quel que soit le vote du Conseil d'Administration, il est toujours possible de présenter un vœu dénoncer un budget insuffisant ou bien un écrêtement excessif.

Mouvement interacadémique 2025

Du mercredi 6 novembre 2024 midi au mercredi 27 novembre 2024 midi se déroule sur SIAM (via I-Prof) la consultation des postes vacants, **la saisie des demandes pour le mouvement interacadémique ainsi que pour les postes spécifiques nationaux et sur les POP.**

Si vous participez à l'inter, vous pouvez contacter votre section académique du SNES-FSU pour vous guider et conseiller au mieux dans le mouvement.

Depuis 2020, qui a vu la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique, vos élu-es ne sont plus destinataires de la part de l'administration de l'ensemble des informations concernant les participant-es au mouvement.

Le SNES-FSU continue de dénoncer cette volonté du gouvernement d'isoler les agent-es face à l'administration et met tout en œuvre pour les conseiller et les aider.